

Quels sont les principaux textes réglementaires ?

Concernant :

- l'obligation du repérage avant travaux (immeubles bâtis) : loi n° 2016-1088 du 08 août 2016, décret n°2017-899 du 09 mai 2017 modifié, arrêté du 16 juillet 2019 modifié,
- les opérateurs de repérage : arrêté du 16 juillet 2019 modifié, arrêté du 02 juillet 2018, ordonnance du conseil d'Etat du 27 août 2019.

Pourquoi faire appel à un opérateur de repérage ?

Pour protéger sa propre santé et celle de ses proches, le repérage de l'amiante constitue l'étape préalable indispensable avant tous travaux**. Pour effectuer cette recherche, il est nécessaire de faire appel à un professionnel : l'opérateur de repérage.

Quel est l'opérateur de repérage pouvant faire mon repérage amiante avant travaux ?

L'opérateur de repérage est un professionnel diagnostiqueur immobilier détenant des compétences et titulaire d'une certification avec mention depuis le 1^{er} juillet 2020 lui permettant d'effectuer des repérages avant travaux (RAT) dans des immeubles bâtis tels qu'une maison individuelle ou un appartement.

Pour mener une mission de RAT, l'opérateur de repérage doit répondre aux exigences d'indépendance et d'impartialité vis-à-vis de toute personne physique ou morale intervenant dans le cadre de l'opération considérée.

Où peut-on trouver un OPÉRATEUR de REPÉRAGE AMIANTE CERTIFIÉ avec MENTION ?

Particuliers

POUR LE REPÉRAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX

Je suis un particulier et je souhaite engager des travaux, par des professionnels, dans mon logement qui a été construit avant le 1er janvier 1997*.



La démarche pratique pour trouver un OPÉRATEUR de REPÉRAGE AMIANTE CERTIFIÉ avec MENTION est la suivante :

Aller sur l'adresse suivante :

<http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

Repérer, par rapport aux critères définis, la liste des diagnostiqueurs amiante.
Contacter l'opérateur et s'assurer qu'il est bien titulaire de la certification amiante avec mention.





Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

1 Sélectionner l'onglet recherche avancée diagnostiqueur

diagnostiqueurs certifiés

Annuaire des diagnostiqueurs immobiliers certifiés

Ce site recense les diagnostiqueurs immobiliers déclarés par les organismes certificateurs.

Recherche diagnostiqueur Recherche avancée diagnostiqueur Vérification validité des certificats diagnostiqueur

Trouver un diagnostiqueur immobilier certifié dans une zone géographique

Commune : Code postal :

Je recherche un diagnostiqueur dans un rayon de autour du bien.

2 Indiquer votre code postal

OU

Département :

OU

Région :

Choix des diagnostics à réaliser :

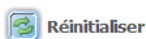
3 Sélectionner le choix :
« Amiante (missions spécifiques**, bâtiments complexes*) »

- Amiante
- Amiante (missions spécifiques**, bâtiments complexes*)
- DRIPP, CAT****
- Electricité
- Gaz
- Performance énergétique (DPE individuel)
- Performance énergétique (DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation)
- Plomb
- Termites Métropole
- Termites OM

Critères complémentaires

Organisme certificateur :

Société :



Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
Mentions légales

4 Valider votre sélection en appuyant sur :
« Voir la liste des diagnostiqueurs »

5 Vérifier la validité du certificat de l'opérateur

Pour en savoir plus :

- https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_rat_immeubles_batis.pdf
- https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/exceptions_et_dispenses_pour_en_savoir_plus.pdf
- <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/amiante>
- <http://www.inrs.fr/risques/amiante/ce-qu-il-faut-retenir.html>
- <https://www.carsat-pl.fr/files/live/sites/carsat-pl/files/pdf/entreprises/amiante-conseils-avant-travaux.pdf>
- <https://www.carsat-pl.fr/home/entreprise/prevenir-vos-risques-professionnels/les-risques-et-les-themes/amiante-1.html>
- <http://pays-de-la-loire.directe.gouv.fr/amiante.3968>
- <http://directe.gouv.fr>
- <http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>
- <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/ACAMIANTE/Amiante.aspx>